



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 11 mai 2021

11/05/2021-01

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
MISE EN PLACE D'UNE AIRE TERRESTRE EDUCATIVE AVEC L'ECOLE MARC BOURHIS	Nombre de présents	24
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le **11 mai 2021 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel –
CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno -
GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane
– LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET
Nicolas – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Morgane BRAESCU ANDRIEU à Valérie VOISIN
Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL à Sonia DOUX BETHUIS
Delphine SUARD à Olivier BELLEC
Caroline JESTIN à Michel TANGUY

Absent(e)

Fabienne LE GOC LE SAGER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Madame LESCA, Adjointe au Maire, indique qu'inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit espace de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection de la biodiversité et de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et éco-citoyen.

Cette aire terrestre éducative devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour les élèves de CM2 de l'école Marc Bourhis, leur enseignant et leur référent.

Cette démarche éco-citoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe.

En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative.

C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire. Après avoir exploré deux sites à proximité de l'école, les élèves sollicitent l'autorisation du conseil municipal pour gérer une partie du bois de Kerhallon (de « la tête de l'éléphant » à Kergunus).

Le garde du Littoral sera mis à disposition de l'école Marc Bourhis afin d'accompagner les élèves dans ce projet en tant que référent scientifique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'une aire terrestre éducative avec l'école Marc Bourhis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 12 mai 2021

LE MAIRE

Olivier BELLEC

